



A l'attention de Monsieur Jenty, Président
Communauté de Communes Vézère Monédières
Millesources
15, Ave du Général de Gaulle
19 260 TREIGNAC

Tulle, le jeudi 22 février 2024.

Objet : Modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Treignac

Monsieur le Président,

Faisant suite à la réception de votre mail de demande d'avis, reçu le 5 février dernier, concernant le projet de modification numéro 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Treignac, nous tenons à vous informer qu'en tant que Personne Publique Consultée (PPC), nous avons une remarque sur la forme concernant le règlement écrit. En effet, la modification consiste à créer une nouvelle zone Axp pour permettre de réaliser le projet d'extension de l'hôtel-restaurant « La Brasserie », or, dans le tableau page 33, il est seulement écrit Ax (il manque le p). Nous avons la même remarque pour la notice de présentation (p 29) et page 31 dans la phrase en rouge : *Dans le secteur Ax, l'emprise au sol des constructions est limitée à 950 m2.*

Ces remarques ne remettent pas en cause le fond des documents présentés, le CAUE émet donc un **avis favorable** sur ce projet de modification du PLU.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sandra Nicolle,

Paysagiste/Urbaniste OPQU